



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

22 mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL  
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Emmanuel SAMBAIN

Absent excusé sans procuration : /

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Tarification classe découverte 3 nuitées - école F Mistral.

**2023\_31\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29 ;

**Vu** la délibération n°2023-02-SG du 25 janvier 2023 portant recueil des tarifs communaux pour l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°2023-04-SG en date du 22 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian BRONDOLIN, Premier Adjoint au Maire, durant l'absence de Madame le Maire du 01 au 30 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 16 mai 2023 ;

Lors de sa séance en date du 25 janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2023-02-SG le recueil des tarifs communaux pour l'année 2023.

Il est prévu, notamment, pour un séjour de classe découverte d'une école élémentaire de 5 nuitées une participation financière pour les familles d'un montant de 120 euros / élève.

L'école élémentaire Frédéric Mistral propose une classe de découverte à Seyne les Alpes d'une durée de 3 nuitées pour les élèves de la classe CM1/CM2. Cette classe de découverte permet de proposer une autre forme d'apprentissage et d'offrir un développement de l'enfant sur le plan social, intellectuel et sportif.

A cet effet, la participation du séjour de classe de découverte de l'école élémentaire pour les familles est calculée au prorata du nombre de nuitées, soit 75 euros / élève.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

**Fixe** la tarification du séjour de la classe de découverte CM1/CM2 de l'école Frédéric Mistral à 75 euros par élève.

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint  
**Christian BRONDOLIN**

